

SECRET N° 71/43 du 15/2/71

portant nomination à la SIACONGO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VU la Constitution ;

VU l'Ordonnance 41/70 du 24 Septembre 1970 portant création de la SIACONGO

VU le Décret n° 70/310 du 25 Septembre 1970 portant organisation de la SIACONGO

Le Conseil d'Etat entendu,

DECRETE

Article 1er : Sont nommés à la SIACONGO en qualité de :

Directeur Général : ISSOUEBEKA Pacifique  
Ingénieur Commercial

Directeur du Complexe Sucrier n° 1

GAMBOUELE Ambroise

Ingénieur Commercial

Directeur du Complexe Sucrier n° 2

KIMBALA Joseph

Administrateur du Travail

Directeur de l'Huilierie

KOULOFOUA Emile

Secrétaire Principal d'Administration

Chef Comptable

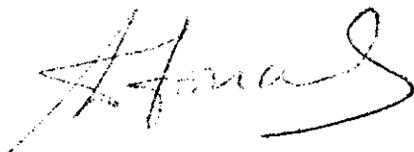
MOUAYA Raphaël

Titulaire du Diplôme de Gestion

Comptable

Article 2 : Le présent Décret qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 15 Février 1971



COMMANDANT MARIEN NGOUABI.